



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Sous-préfecture de Montargis
Bureau de l'Appui Territorial

AFFAIRE SUIVIE PAR Mlle COUSIN
TÉLÉPHONE : 02.38.28.66.14
COURRIEL : CHRISTINE.COUSIN@LOIRET.GOUV.FR
RÉFÉRENCES DU COURRIER : COM/ELEC/MUN/PART/CORBEILLES2018/ARR FIX LIST CAND

ARRETE
fixant pour la commune de Beaulieu sur Loire
l'état des listes de candidats aux élections municipales et communautaires
du 17 mars 2019

~~~~~

Le Préfet du Loiret

**Vu** le code électoral ;

**Vu** l'arrêté du sous-préfet de Montargis du 23 janvier 2019 portant convocation des électeurs,

**Vu** les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Paul LAVILLE, sous-préfet de Montargis,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des listes de candidats pour les élections municipales du 17 mars 2019 est fixé, pour la commune de Beaulieu sur Loire, comme suit :

| Numéro du panneau d'affichage | Intitulé de la liste   | Tête de liste    |
|-------------------------------|------------------------|------------------|
| 1                             | ENSEMBLE POUR BEAULIEU | RAPICAULT Michel |

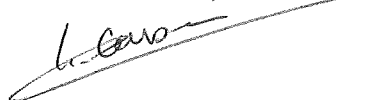
La composition de la liste susvisée figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et au bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :** Le Sous-Préfet de Montargis et le 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Beaulieu sur Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montargis, le 28 février 2019

**Pour le sous-préfet et par délégation,  
le chef de bureau,**



**Christine Cousin**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cédex - qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux auprès du Préfet du Loiret – Bureau des Elections et de la Réglementation – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cédex ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet – Bureau des Polices Administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 – Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant, à compter de la notification de la décision contestée.

# Elections municipales 1er tour du 17 mars 2019

Livre des listes détaillées  
Département 45 - LOIRET Commune 029 – Beaulieu sur Loire

## 45 LOIRET

### 029 – BEAULIEU SUR LOIRE

#### 01 – ENSEMBLE POUR BEAULIEU

Candidats au conseil  
communautaire

- 1 - M. RAPICAULT Michel
- 2 - Mme DESCHAMPS Céline
- 3 - M. ANIEL André
- 4 - Mme FERRY Jeanne
- 5 - M. POYAU Jean-Claude
- 6 - Mme BELHOSTE Marie-Christine
- 7 - M. TROCHET Michel
- 8 - Mme TROTTER Joëlle
- 9 - M. SIGNORET Yannis
- 10 - Mme MASSON Danièle
- 11 - M. RICHIDE Pascal
- 12 - Mme BERTRAND Isabelle
- 13 - M. MARTINET Nicolas
- 14 - Mme DEVALIERE Angélique
- 15 - M. HAUTIN Bertrand
- 16 – Mme HAUTIN Mélanie
- 17 – M. BONNEFONT Francis
- 18 – Mme DELSARTE Séverine
- 19 – M. LEMAIRE Emmanuel
- 20 – Mme BRETON Nelly
- 21 – M. LEYOUR Martial

**Oui**

**Oui**

**Oui**

**Oui**

